

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Août 1878.

Chronique générale.

Un bruit assez étrange s'est répandu avant-hier soir à Paris :

Un journal anglais, le Daily-Chronicle, annonçait qu'un attentat avait été commis à Kissingen sur M. de Bismark, et que celui-ci avait été grièvement blessé d'un coup de feu.

Il n'en était rien. Dans la soirée, l'Agence Havas publiait la dépêche suivante :

« Berlin, 8 août.

» On ne sait absolument rien du soi-disant attentat qui aurait été dirigé contre le prince de Bismark. Ce bruit est considéré comme dénué de fondement. »

Cette dépêche ne suffisait pas à rassurer, car on remarquera qu'elle ne dément rien; elle se borne à dire qu'on ne sait pas à quoi s'en tenir et que le bruit est considéré comme sans fondement. Ce n'est pas en ces termes dubitatifs qu'on réfute une fausse nouvelle.

Hier, nous avions une seconde dépêche plus précise qui venait de Kissingen même :

« Kissingen, 8 août, 8 h. 54 soir.

» La nouvelle relative à un attentat qui aurait été commis sur la personne du prince de Bismark est dénuée de tout fondement.

» Le prince chancelier est en bonne santé. »

Cette fois le démenti est formel.

Nous ne comprenons pas que de pareilles nouvelles puissent être mises en circulation. A plusieurs reprises déjà des bruits sinistres nous sont arrivés d'outre-Rhin. Deux jours avant l'attentat contre l'empereur d'Allemagne, le bruit courait que le prince impérial, en ce moment à Londres, avait été en butte aux coups d'un assassin. L'attentat contre l'empereur a été annoncé dans plusieurs villes de l'empire avant même qu'il fût perpétré.

Un nouveau complot est-il ourdi maintenant contre le grand chancelier? Tout est possible. Nous saurons probablement sous peu ce qui a pu donner lieu à une pareille rumeur au moment où un décret du prince impérial convoque le Conseil fédéral pour le 14 de ce mois.

LA PRÉSIDENTIE DE M. LE DUC D'AUMALE.

On parle de nouveau de la retraite du maréchal de Mac-Mahon. On prononce plusieurs noms pour sa succession : M. le duc d'Aumale, M. Dufaure, le général Chanzy, le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Gambetta, le vice-amiral Pothuau, M. Grévy, M. Jules Simon et les autres Dauphins voient leur candidature ajournée. M. le duc d'Aumale tient la tête : une « grande conspiration » se proposerait, à l'occasion du renouvellement partiel du Sénat, de le porter à la présidence de la République.

Hâtons-nous de dire que ces bruits nous inspirent une confiance médiocre. Le maréchal de Mac-Mahon ne saurait avoir envie de quitter le pouvoir : car lorsque, le 14 décembre, il a pris la résolution de passer à

gauche, il ne pouvait pas ignorer ce qui l'attendait au-delà de ce Rubicon. Il ira « jusqu'au bout », c'est-à-dire, suivant la version authentique, jusqu'au 20 novembre 1880; et même nous ne doutons pas qu'il ne consente à aller plus loin, si l'on fait appel à ses services.

Quant au prince qui, à vingt-six ans, le front ceint des lauriers de la Smala, refusait au brave et loyal Changarnier, l'implorant à genoux, de venir relever le trône paternel, renversé à l'étonnement de la France, il est peu vraisemblable que, parvenu à l'âge mur, après avoir vu son foyer dévasté par les déceptions et les tristesses, il forme les rêves ambitieux que les novellistes imaginent : les scrupules excessifs qu'il exprimait dans sa fameuse lettre à M. Arago, ne se sont certainement pas affaiblis.

Mais les grands ont des partisans qui calculent et qui agissent pour eux, et quand il s'agit de l'un des principaux rejetons de la plus illustre souche royale de l'univers, les esprits réfléchis ont le devoir d'examiner la portée des projets plus ou moins définis et prochains dont on le fait le pivot, parce que les personnes princières n'ont pas le rôle circonscrit des personnes ordinaires.

En effet, le jour où M. le duc d'Aumale prendrait possession de la présidence de la République, l'opinion se poserait tout de suite trois questions : « Va-t-il restaurer la Monarchie? va-t-il exercer une magistrature républicaine? ou va-t-il se faire un principal propre? » Nous ne craignons pas d'ajouter que cette curiosité ne se manifesterait pour aucun des candidats que nous venons de citer. (Espérance du Peuple.)

L'ÈRE DE PROSPÉRITÉ.

On lit dans le Journal de la Haute-Saône :

« Nous ne vendons rien cette année, parce que chacun garde ses économies et prend même sur son nécessaire pour aller à Paris.

» Nous ne vendons rien, parce que chacun veut profiter de son voyage à Paris pour y acheter ce dont il a besoin maintenant, et même ce dont il aura besoin plus tard.

» Nous ne vendons rien, parce que nos clients qui sont allés à Paris y ont vidé leur bourse et qu'à leur retour ils n'ont rien à nous demander, ni d'argent à nous donner.

» Que l'Exposition soit une belle chose, profitable aux Parisiens surtout, soit; mais qu'on ne vienne pas nous dire que les marchands de la province y trouvent leur compte et doivent s'en gaudir jusqu'à chanter la Marseillaise, cet hymne révolutionnaire devenu l'accompagnement obligé de nos réjouissances nationales.

» Ce serait ainsi se gausser un peu trop d'honnêtes négociants qui supportent sans se plaindre leur infortune, mais qui savent parfaitement à quoi elle peut être attribuée.

On songe à célébrer à l'Hippodrome la cérémonie de la distribution des récompenses pour l'Exposition universelle, la salle des fêtes du Trocadéro étant trop petite pour cette solennité.

La distribution des récompenses aura lieu le 19 septembre.

L'administration des Monnaies s'occupe dès maintenant de la fabrication des médailles à décerner aux lauréats de l'Exposition universelle.

Le travail ne laisse pas que d'être assez considérable : il n'y aura pas, en effet, moins de 24,000 médailles d'or, d'argent et de bronze.

Mais, grâce au matériel perfectionné des ateliers du quai Conti, la besogne n'exigera pas plus d'une quinzaine de jours.

Etranger.

LE MARIAGE DU PRINCE IMPÉRIAL ET LE TRAITÉ DE PRAGUE.

Le Constitutionnel donne comme certain le prochain mariage du fils de Napoléon III. Notre confrère est à même d'être bien informé sur ce point, mais il donne, au sujet de la révision possible de l'article 5 du traité de Prague à l'occasion de ce mariage, des détails que nous ne saurions admettre que sous bénéfice d'inventaire :

« Nous sommes en mesure d'annoncer à nos lecteurs, dit notre confrère, que le mariage du prince Louis Napoléon avec la troisième fille du roi de Danemark, la princesse Thyrra, est une affaire entendue et réglée.

» Le roi de Danemark vient de donner son consentement à cette union. L'époque du mariage n'est pas encore fixée.

» L'événement ne manque point d'importance.

» Le jeune fils de Napoléon III devient tout d'un coup l'allié de cinq à six familles souveraines et régnautes.

» Or nous assure, en outre, que ce mariage sera l'occasion d'une révision bien-faisante du fameux traité de Prague.

» Chacun de nous a le souvenir de l'article 5, fatale et funeste cause de tant de drames à jamais déplorables.

» Sadowa et Sedan sont issus de ce triste germe.

Cet article 5 stipule que, si l'une des deux puissances contractantes exprime le vœu que les populations ambiguës et mêlées des duchés, mi-danoises et mi-allemandes, doivent être consultées, l'autre partie est contrainte de s'y prêter.

» Jusqu'ici, on a laissé dormir d'un sommeil profond cet article dangereux. Aujourd'hui, par les instances de l'impératrice Eugénie, l'Autriche prendrait en mains, pacifiquement bien entendu, le droit des nationalités.

» L'Allemagne n'y ferait point obstacle. On interrogerait le cœur des populations; et de la sorte deux cent mille Danois, selon toute vraisemblance, seraient rendus à la mère-patrie, au lieu de gémir et de souffrir plus longtemps sous le dur joug d'une nationalité ennemie et conquérante.

» C'est à Tœplitz que seront prises, sur ce point si grave et si intéressant, les décisions suprêmes. »

La Gazette de Francfort enregistre encore plusieurs condamnations prononcées dans différentes localités de l'Allemagne contre des personnes prévenues d'outrage envers l'empereur.

Le Volkszeitung de Berlin apprend que le conseil des ministres s'est prononcé pour l'exécution de l'arrêt du tribunal de Berlin qui condamne Hœdel à la peine de mort. Elle constate que le prince de Bismark surtout a fait dans ce sens des déclarations catégoriques.

D'après le même journal, le chancelier de l'Empire aurait même dit, à cette occasion, qu'il était opposé en principe à la commutation des peines.

La chaleur aux États-Unis. — Il est rare qu'un été se passe aux États-Unis sans que les insulations ne fassent un grand nombre de victimes, surtout dans le Nord. Il fait plus chaud à New-York, à Chicago, à Saint-Louis, qu'à la Nouvelle-Orléans. Le Canada est lui-même éprouvé quelquefois à l'égal des États-Unis. Ce sont là des pays de températures extrêmes, où l'on rencontre les chaleurs du Sénégal et les froids de Saint-Pétersbourg.

Cette année, la température a dépassé, en juillet, 95 degrés Fahrenheit à l'ombre, ou 35 degrés centigrades, ce qui peut-être n'a rien d'extraordinaire; mais il se joint à la chaleur de l'air un état particulier de siccité, de raréfaction, et en même temps de tension électrique qui est cause de nombreuses insulations.

A Saint-Louis, les 15 et 16 juillet ont été principalement des dates néfastes. Le 15, on a compté jusqu'à 140 cas connus d'insulations dont 40 ont été mortels; la ville renferme 500,000 âmes. De mémoire d'homme, jamais chaleur aussi suffocante n'avait été éprouvée à Saint-Louis. Les affaires ont été suspendues et beaucoup de gens n'ont point quitté leur maison, craignant de sortir dans la rue.

A la Morgue, il y avait le soir vingt-six cadavres, dont quinze allaient être enfermés dans leur cercueil et les autres conservées dans la glace jusqu'au lendemain. L'odeur qui se dégagait de tous ces corps en décomposition était intolérable et se répandait au loin.

Sur la ligne principale des tramways, six wagons avaient dû cesser de courir, les chevaux étant morts en route, suffoqués par la chaleur. Même accident était arrivé aux chevaux de deux ou trois corbillards.

Parmi les personnes notables tuées d'un coup de soleil, on cite un ancien membre du conseil municipal et le docteur Wooster. Cette date du 15 juillet sera désormais à Saint-Louis une date tristement célèbre.

Bibliographie.

SAINT-RADÉGONDE A SAIX, — pages d'histoire locale, par l'abbé D. LEROUX. (Se vend au profit d'une œuvre paroissiale. — Dépôt à Saumur, chez Milon, libraire, rue d'Orléans, et chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean.)

Voici un petit livre écrit avec amour et par conséquent avec cette vie et cette chaleur communicative qui font le bon livre.

L'humble église de Saix est dédiée à la royale patronne du Poitou. Quelques vieux pans de murs de tournoi guerrière, qui l'entourent encore, se nomment toujours « le fort de Sainte-Radégonde »; et la mémoire de la Sainte, quoique bien obscurcie, a conservé dans l'âme des populations voisines quelque chose de ce parfum mystérieux et obscur qui est en ce monde le privilège des seules choses du ciel.

C'est ici en effet que cette illustre femme, fuyant, à vingt-quatre ans, la cour et les bras ensanglantés d'un roi barbare, est venue

ensevelir sa jeunesse, avant de se consacrer plus étroitement à Dieu dans le cloître de Poitiers.

Non loin de là se trouve le champ miraculeux « des Avoines », où le monstre couronné, trois fois souillé du sang des plus proches parents de son admirable épouse, accourut pour la ravir une seconde fois contre la foi jurée, et s'arrêta devant la main de Dieu, laissant enfin au céleste époux la sainte fugitive.

La villa mérovingienne où la jeune reine vécut dans la prière et dans la pratique de la plus ardente charité, servant les pauvres de ses mains et gagnant à Dieu, par ses bienfaits, les déshérités de ce monde, n'existe plus depuis de longs siècles; mais sa place est toujours marquée.

Le livre est né de ces grands souvenirs, dans un pauvre village, dans l'une de ces paroisses trop communes autour de nous et si tristes pour le cœur du prêtre, où la terre, sous sa riche parure, semble être devenue, si l'on peut ainsi dire, l'âme, le cœur d'un trop grand nombre de ses habitants.

Mais une âme sainte a aimé autrefois ce désert, et l'amour des saints est, comme celui de Dieu, sans repentance: il n'a pas l'inconstance et la fragilité du nôtre. A cette pensée, le prêtre se console. Il n'est plus seul à son rude labeur. Une aimable vision hante le presbytère, les sentiers du village et les vieux murs du sanctuaire. La fille des rois qui méprisa, en vue du ciel, toutes les grandeurs de la terre, ne sera-t-elle pas, à la prière du pasteur, l'associée toute-puissante de son apostolat?

Pour fixer près de lui la vision céleste et mériter plus chèrement son appui; pour évoquer des ombres du passé cette « villa de Suédas » où la chère sainte, veuve d'un époux vivant, a repandu pour lui tant de saintes larmes; pour surprendre dans le fond de cette âme héroïque, si cruellement blessée et divinement consolée, le secret de ses douleurs et de ses joies, nul effort ne coûtera au pieux écrivain, héritier de la foi et de la charité de Radégonde, dans ce pauvre pays qu'elle a tant aimé, — vastes lectures, consultation des sources, voyages, étude scrupuleuse des lieux où la reine fugitive a laissé la trace de ses pas.

Et c'est le fruit de ce travail qu'il offre aujourd'hui au public, après en avoir fait l'aliment de sa piété et le charme de ses loisirs.

Quand l'historien profane évoque les plus nobles souvenirs du passé, il converse avec eux, et il trouve dans ce commerce l'un des plaisirs les plus élevés que puisse donner le travail de l'esprit. Mais le passé lui répond-il comme une voix amie toujours vivante, et surtout comme une grâce, comme un rayon substantiellement divin, aussi présent à l'écrivain que sa propre pensée?

Bien autre est la jouissance intime du religieux auteur qui écrit une sainte vie. Cette figure radieuse dont il est épris et dont il suit les traits au courant de la plume, elle est là près de lui, devant lui, invisible sans doute, mais aussi présente que lui-même. Elle est accourue auprès de son ami, des sommets de la gloire. Et l'écrivain le sait, avec sa foi, de science certaine. Car il a prié l'âme bienheureuse en prenant la plume. Il prie en écrivant, et sur la page à demi faite il s'arrête pour mieux prier encore l'invisible témoin et lui demander avec la grâce de bien dire celle de bien faire.

Ces joies savoureuses de l'âme chrétienne méditant et retraçant une sainte vie, notre pieux auteur les a certainement éprouvées, car il les fait passer dans l'âme du lecteur.

Qu'on nous permette ici une dernière réflexion. L'étude de M. l'abbé Leroux sur les temps où vécut sainte Radégonde met une fois de plus en lumière un fait bien remarquable dans l'histoire de l'Eglise, je veux dire l'influence prodigieuse et vraiment providentielle des femmes dans la formation des sociétés chrétiennes, et nulle part cette vérité ne fut plus sensible que chez nous.

Pendant que les rois chevelus sont encore des barbares, livrés, en dépit de leur baptême, aux passions les plus violentes et les plus grossières, leurs mères, leurs filles, leurs épouses, — contraste étrange, — sont déjà des femmes accomplies.

Radégonde, païenne au fond de la Thuringe et captive à dix ans, mais destinée au fils aîné de Clovis, sous les yeux de sainte Clotilde et qui sera bientôt l'émule de cette grande reine, émule de grâce et de beauté, de gloire, de sainteté et de larmes, Radégonde excelle, à dix-huit ans, sous la direction de saint Médard, évêque de Noyon, non-

seulement dans les plus hautes vertus, mais encore dans les sciences humaines de son temps. Elle se nourrit de l'Ecriture sainte, elle lit les Pères Latins et les Grecs, et ceux-ci peut-être dans leur propre langue.

Ce sont les évêques, a dit un historien non suspect, qui ont fait la France comme les abeilles font leur ruche. Avec Dieu, sans doute; mais, par quel instrument? Nous venons de le voir. Les princesses chrétiennes, formées à l'école des évêques gallo-romains, les Clotilde, les Radégonde et tant d'autres compagnes de leurs vertus dans le siècle et dans le cloître, sont armées de toutes pièces pour l'amour de la vérité et le triomphe de la foi sur des cœurs barbares. Auprès de leurs cruels époux, au milieu des plus rudes épreuves, elles puisent l'intelligence de leurs devoirs et la force pour les remplir, aux sources les plus pures et les plus profondes de l'Eglise.

Ce que des femmes ont fait autour de notre berceau pour adoucir le Franc à demi sauvage et nous élever à la dignité de nation très-chrétienne, d'autres ne le feront-elles pas pour nous sauver de la décrépitude? Dieu le sait. Mais plus d'un cloître contemporain pourrait nous dire que le secret de donner au monde des femmes vraiment fortes et « libératrices en Israël » n'est jamais perdu dans l'Eglise.

L'abbé CHEVALLIER.

Une petite chapelle a été naguère réédifiée « au Champ-des-Avoines », à quelques cents mètres du village de Saix. Les populations poitevines n'en ont pas oublié le chemin. La « fête du miracle » y est d'autant plus touchante qu'elle est plus humble et toute rustique en l'honneur d'une reine. On campe dans les champs, et la sainte messe est dite dans le modeste oratoire pendant une grande partie de la matinée. Cette fête revient, chaque année, le 13 du mois d'août.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA VIENNE.

Audience du 8 août.

Le Billoir de Chouppes.

Depuis longtemps, la cour d'assises de la Vienne n'avait été appelée à juger un crime plus horrible dans ses détails que celui qui est déferé au jury.

On se rappelle que, le 8 juillet dernier, un individu nommé Pierre-Auguste Petureau, habitant la commune de Chouppes, arrondissement de Loudun, fut arrêté pour avoir assassiné sa femme, beaucoup plus âgée que lui. Les détails donnés sur ce forfait avaient surexcité au plus haut point l'opinion publique.

L'accusé est un homme de taille au-dessous de la moyenne, aux cheveux fortement grisonnants, les yeux gris, renfoncés, le front déprimé et le menton proéminent. Il offre dans toute sa personne les signes qui caractérisent la brute.

Après les questions d'usage, M. le conseiller de Gennes, président, invite le greffier à donner lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

« L'inculpé Petureau, âgé de 57 ans, a épousé, au mois de janvier 1875, la nommée Marguerite Jouannault, avec laquelle il vivait en concubinage. Cette femme, beaucoup plus âgée que son mari, était veuve pour la seconde fois et avait de son premier mariage un fils de 36 ans, Joseph Audinet.

« Cette union, contractée sous de mauvais auspices, fut bientôt troublée par des discussions presque quotidiennes et par des scènes de violence dont le caractère emporté du mari était la cause. Petureau, qui s'était fait connaître de tous par sa nature brutale et ses habitudes d'ivrognerie, reprochait à sa femme de s'adonner à la boisson. Il la frappait avec la dernière brutalité, en proférant contre elle des menaces de mort. Souvent au milieu de la nuit, même en hiver, elle s'enfuyait presque nue, pour échapper aux scènes de son mari, et allait demander asile à ses voisins ou au maire de la commune. Son corps portait la trace des coups auxquels elle était constamment en butte, et, suivant l'expression d'un témoin, à qui elle avait montré ses blessures, les plaies en attendaient toujours d'autres. Petureau ins-
pirait une telle terreur dans son voisinage

qu'on n'osait s'interposer entre sa femme et lui.

« Il y a un an environ, il l'avait frappée à la jambe avec une serpe et mordue au bras. Joseph Audinet adressa, à cette occasion, des reproches à son beau-père et lui conseilla de se séparer d'avec sa mère. Petureau ne voulut pas y consentir. « Non, dit-il, je ne veux pas me séparer d'elle, je préfère la tuer. »

« Vers le mois d'avril dernier, la femme Petureau, qui avait été frappée encore par son mari, dut s'aliter pendant quelques jours; elle était tellement meurtrie qu'elle avait peine à se mouvoir dans son lit; elle resta ensuite une quinzaine de jours sans pouvoir travailler.

« Une fois, Petureau lui porta en pleine poitrine un coup de bêche qui la fit tomber lourdement sur le sol; une personne, placée à une certaine distance, entendit le bruit de sa chute. Une autre fois, il la poursuivit dans les champs, la jeta à terre, et comme la femme Audinet arrivait à ce moment, il lui dit: « Emmenez-la ou je la tue. »

« Lorsque le maire de la commune intervenait et faisait des observations à Petureau au sujet de sa femme, celui-ci s'empoyait sans rien écouter et répondait toujours: « Je veux la tuer. » « Il finira bien par le faire, » disait la femme Petureau.

« Maltraitée cruellement par son mari, accablée par lui d'injures et de menaces de mort, elle semblait avoir, de plus en plus, le pressentiment de la mort violente qui l'attendait.

« Dans la matinée du 7 juillet, elle avait été chercher des provisions à Mirebeau; en revenant elle s'était arrêtée, vers 8 heures, à causer sur la route, avec la femme Picard; croyant apercevoir de loin son mari, elle avait dit: « Il va faire le carillon quand je serai rendue; » et elle s'était mise à pleurer.

« Quelques heures après, le même jour, Petureau alla attendre près de l'église la sortie de la messe, et quand il aperçut Joseph Audinet il s'avança vers lui en lui disant à haute voix: « Joseph, je viens de tuer votre mère, venez la voir, vous êtes héritier. » Personne ne voulait croire à ce crime annoncé par son auteur avec un tel cynisme. Cependant Audinet suivit son beau-père, qui, chemin faisant, proférait des injures contre sa femme: « Ah! carcan! elle est morte, je n'en suis pas fâché! » Petureau conduisit Audinet dans la cour de sa maison, et, soulevant des branchages qu'il avait placés lui-même, il lui montra le corps de sa mère, étendu, inanimé, la face contre terre; la tête, broyée par les coups qu'elle avait reçus, baignait dans une mare de sang. « Je ne me repens pas, disait Petureau, qu'on fasse de moi ce qu'on voudra. » Audinet courut prévenir la gendarmerie.

« Peu d'instants après son départ, plusieurs voisins, qui ignoraient encore la mort de la femme Petureau, vinrent chez elle pour lui parler; en les apercevant, Petureau cria comme pour appeler sa femme: « Eh! la mère Audinet, êtes-vous ici? » Puis il prit la femme Joubert par le bras, en lui disant: « Ma mie, venez donc la voir, elle dort, elle ne vous fera pas de mal. » Il l'amena devant le cadavre qu'il découvrit de nouveau: « La voilà, s'écria-t-il, je vais vous montrer l'instrument qui a fait son affaire. » Il faisait voir en même temps un lourd bâton, couvert encore de sang et de cheveux. Il ajouta: « Il y a longtemps que je lui promettais cela; c'est aujourd'hui que je lui ai fait son affaire, et j'en tuerais bien une autre, » dit-il, en menaçant de son bâton la femme Cottancin, qui s'enfuit terrifiée.

« Vers cinq heures du soir, le maire et le garde champêtre vinrent constater le crime. En arrivant, le maire dit à Petureau: « Vous avez donc mis à exécution votre dessein? » « Oui, répondit-il, je l'ai tuée avec ce bâton, elle est tombée du coup, et comme elle remuait j'ai frappé jusqu'à ce qu'elle fût sans mouvement. » Il allait et venait autour du cadavre qu'il continuait même encore à injurier: « Ah! carcan! » criait-il, il y avait longtemps que je l'avais dit que je te tuerais! Je ne m'en repens pas. »

« Dès le lendemain, 8 juillet, les magistrats du parquet de Loudun se transportèrent à Chouppes, accompagnés d'un médecin. L'homme de l'art constata que les blessures horribles faites la veille à la femme Petureau avaient dû entraîner rapidement la mort. Le gros bâton de chêne, manié avec violence par la main de l'inculpé, avait broyé

complètement la tête qui n'était plus qu'un mélange informe d'os, de cervelle et de chétes de coups d'ongles; le reste du corps ne portait que les cicatrices des blessures anciennes.

« Petureau a renouvelé ses aveux devant M. le juge d'instruction avec un cynisme croissant. « Je frappais comme sur un bouff, » dit-il, je tapais dessus d'un bon cœur. » Il a prétendu que sa femme s'était armée d'un couteau et le menaçait de le tuer. Mais malgré toutes les recherches, faites le jour du crime et le lendemain, il a été impossible de retrouver ce couteau et l'inculpé n'a pu le représenter. Les constatations médico-légales laissent supposer au contraire que la femme Petureau a dû être frappée par derrière et comme par surprise.

« Tout démontre donc que l'inculpé a exécuté froidement le dessein qu'il avait depuis longtemps formé d'attenter aux jours de sa femme. Celle-ci n'a poussé que quelques cris qui ont été entendus vers 10 heures 1/2 dans ce voisinage.

« Après avoir ainsi réalisé de sang-froid son projet homicide, laissant le cadavre à la place où il était tombé sous ses coups, Petureau s'est livré avec un calme inexplicable à ses occupations ordinaires; sans trahir la moindre émotion, il s'est rendu dans un cabaret où il a bu comme à son habitude; il a demandé une tasse de café, voulant, disait-il, en prendre pour la dernière fois; et il ajoutait, comme s'il dictait sa propre condamnation: « Je sais bien que je vais mourir. »

« En conséquence, Pierre-Auguste Petureau est accusé d'avoir, le 7 juillet 1878, en la commune de Chouppes, volontairement donné la mort à la nommée Marguerite Jouannault, sa femme légitime, avec cette circonstance que Petureau avait, avant le crime, formé le dessein d'attenter aux jours de ladite Marguerite Jouannault, crime prévu et puni par les articles 295, 296, 297, 302 du Code pénal. »

Après l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins, M^e Archambault prend la défense de Petureau. L'avocat s'applique à démontrer que la victime ne valait pas mieux que son client, que de la part de celui-ci il n'y avait pas eu de préméditation.

A six heures un quart, le jury se retire dans la chambre des délibérations, et en revient, au bout de vingt minutes, rapportant un verdict affirmatif sur toutes les questions, mitigé par des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Petureau aux travaux forcés à perpétuité.

Le condamné n'a pas sourcillé, en entendant ce verdict.

Et la foule s'écoule lentement en commentant cette condamnation.

COUR D'ASSISES DE LA VENDÉE.

Dans la nuit du 9 au 10 juin dernier, un crime était commis au village de la Marche, commune de Cugand (Vendée): Pierre Lelay, âgé de 29 ans, assassinait, à coups de manche de pioche, Pierre Mouillé, âgé de 30 ans, contre lequel il avait conçu une ardente jalousie.

Traduit le 5 août devant la cour d'assises de la Vendée, Lelay a été, sous le bénéfice de circonstances atténuantes, condamné à 20 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance.

Quarante-six coups de couteau.

La cour d'assises de la Vendée vient de juger une grave affaire. L'accusé s'appelle Morin, il est âgé de vingt-deux ans, né à Vire où il est cultivateur.

Dans la nuit du 7 au 8 mai 1878, la veuve Rousseau, aubergiste au Quéreau, commune de l'île d'Elbe, fut victime d'une tentative d'assassinat suivie de vol. Son meurtrier avait apporté un acharnement incroyable à la frapper; elle était criblée de coups sur la figure, le cou, la poitrine, les bras et les mains. Les blessures étaient en si grand nombre qu'il fut d'abord impossible aux hommes de l'art, à raison de l'état de faiblesse de la victime, de les compter. Plus tard ils constatèrent sur le corps de cette malheureuse femme quarante-six plaies et six contusions.

La femme Rousseau put faire connaître le nom de son meurtrier; c'était un nommé Louis-Jean Augustin, dit Morin, qui avait logé pendant trois semaines chez elle et

qu'elle avait renvoyé parce qu'il ne la payait pas. Arrêté le lendemain à La Rochelle, il fit des aveux complets. Traduit devant la cour d'assises sous la prévention de tentative d'assassinat avec préméditation et de vol commis pendant la nuit dans une maison habitée, Morin a été condamné par la cour d'assises aux travaux forcés à perpétuité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique de l'École Mutuelle.
Chef: M. MEYER.

Concert du dimanche 11 août 1878,
à huit heures du soir.

Programme.

1. Le Roi du Câble, pas redoublé... LAGNY.
2. Fantaisie sur la Favorite... DONIZETTI.
3. La Sensitive, valse... BOUSQUET.
4. Les Vignerons, chœur à quatre voix... LAURENT DE RILLE.
5. La Clématite, polka-mazurka... BOUSQUET.

La distribution des prix de l'École mutuelle de Saumur, dirigée par M. Boisselier, aura lieu le mardi 20 août, à une heure.

20,000 HOMMES A MONTREUIL-BELLAY.

Les grandes manœuvres du 9^e corps d'armée auront lieu cette année vers le 20 septembre sur les limites de notre département; vers le 25, la grande revue d'honneur, qui comprendra environ 20,000 hommes, aura lieu en Maine-et-Loire, à Montreuil-Bellay.

A cette occasion, de nombreux curieux se donneront rendez-vous dans la coquette petite ville de Montreuil. (Maine-et-Loire.)

LONGUÉ.

Demain dimanche 11 août, fête à Longué, à l'occasion du concours agricole.

En outre des divers concours, il y aura divertissements publics, mâts de cocagne, feu d'artifice, etc.

BEAUFORT.

Nécrologie. — La ville de Beaufort, presque tout entière, vient de rendre les derniers devoirs à un homme de bien qui méritait en tous points les hommages de respect et de regrets dont on vient d'entourer son cercueil.

M. Alphonse du Breuil de Bost de Gargilès, ancien conseiller général de Maine-et-Loire, ancien maire de Beaufort, qui vient de s'éteindre au château de la Blinière, dans sa 87^e année, était né à Saumur, en pleine Révolution, un an jour pour jour avant l'assassinat de Louis XVI, le 21 janvier 1792.

M. du Bost avait à peine vingt ans quand Napoléon décidait une levée de 10,000 hommes de garde d'honneur, à cheval, sorte de soldats-officiers fournis en grande partie par la noblesse, dont l'attachement avait paru suspect à l'Empereur.

M. Alphonse du Bost s'enrôla dans cette garde d'honneur, qui prit une part si brillante aux campagnes de 1813, et se couvrit de gloire à Dresde, à Leipzig, à Hanau et à Reims.

Le jeune garde se battait vaillamment, sans regarder ni en arrière, ni à ses côtés, ne voyant rien que l'ennemi qui était là devant lui et qu'il fallait atteindre et battre.

A Reims, son impétuosité, son audace, faillit lui coûter la vie.

On le laissa pour mort sur le champ de bataille; quand on le releva, inerte, sanglant, on dut constater sur lui treize coups de lances qui l'avaient atteint dans la mêlée.

Le vénéral défunt disait, il y a peu de temps encore, avec une gaieté toute juvénile: — « Et l'on dit que le nombre 13 porte malheur! J'ai survécu!... »

A la Restauration, M. de Bost entra au service de la maison du roi, puis il reçut le brevet de lieutenant au 23^e régiment de chasseurs de Vienne.

En 1817, à vingt-cinq ans à peine, il était promu au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, pour sa brillante conduite sur les champs de bataille.

Après avoir pris part à l'expédition d'Espagne, M. de Bost donna sa démission de capitaine en 1825.

A partir de ce moment, M. de Bost, retourné à la Blinière, sans rester indifférent, loin de là, aux grandes questions religieuses et sociales qui s'agitaient, consacra le reste de ses instants à l'étude des intérêts du canton de Beaufort....

(Journal de Maine-et-Loire.)

M. le Préfet de la Vienne vient de prendre un arrêté concernant l'ouverture de la chasse qui aura lieu définitivement le 1^{er} septembre dans ce département.

Par suite des nombreuses réclamations adressées à la préfecture de la Vendée, l'ouverture de la chasse dans le département est fixée au 1^{er} septembre au lieu du 15.

Au ministère de l'intérieur, on s'occupe en ce moment de l'importante question du rachat des 313 ponts à péage qui existent encore en France.

La combinaison mise en avant consisterait à opérer ce rachat au moyen de fonds prêtés aux départements et aux communes par la Caisse des chemins vicinaux, moyennant un intérêt de 4 0/0, amortissement compris.

Plusieurs conseils généraux et municipaux ayant émis des vœux dans ce sens, M. de Marcère soumettra la question à la commission dite des chemins vicinaux; spécialement chargée de procéder à la révision de la législation qui régit la voirie vicinale.

L'EXPOSITION

15^e LETTRE DE PARIS.

Du vestibule d'honneur où nous sommes, si nous entrons dans la galerie qui porte le nom de *Vêtements et Tissus*, et qui renferme treize classes, une amoncelée étrange s'offre aux regards. Tout d'abord, c'est la classe des *Armes à feu* et celle du *Matériel de l'Art militaire*. A quel propos ces deux classes trouvent-elles place ici? Nous l'ignorons; tout en constatant néanmoins qu'elles ont des visiteurs assidus, autant par leur variété grandiose que par leurs nouveautés surprenantes, et que leur mérite est réel, même après que l'on vient d'admirer les belles armes du prince de Galles, placées à quelques mètres de distance.

Mais, un pas de plus dans la galerie, et nous voici devant les quantités innombrables des fils et tissus de coton, de chanvre et de lin. Toutes les parties de la France sont représentées dans ces vitrines, dont le goût est réellement merveilleux; et bientôt on se trouve en présence de l'exposition des fils et tissus de soie.

Ici commence plus particulièrement l'exposition du beau sexe; car ici Lyon étale toutes ses magnificences soyeuses, et Saint-Etienne ses rubans splendides.

Puis viennent les fils et tissus de laine peignés, et ceux de laine cardés; et vous voyez se dessiner devant vous les produits de nos riches manufactures d'Elbeuf, Louviers, Lisieux, Sedan, Vienne et Beauvais.

Mais voici Le Puy, Caen, Alençon, Bayeux, Lyon, Saint-Chaumont, etc., et dès lors se déroulent à vos regards les tulles, les passementeries, les broderies et les dentelles, en écharpes, volants, robes et rideaux brodés. Et ce ne sont point là les galeries les moins visitées, comme devez bien le penser, et avec d'autant plus de raison que des sièges commodes et moelleux permettent aux dames de s'asseoir et d'admirer ainsi tout à leur aise ces merveilles de grâce et de splendeur. On parle d'objets entraînant avec eux des prix fabuleux; nous le croyons sans peine.

A côté d'eux les passementeries, la chasublerie (et elle est riche!) et les broderies d'or, d'argent et de soie.

Puis, viennent les vêtements d'hommes et d'enfants, les costumes, la chapellerie, les coiffures et les modes; et ici encore des prix de 2 à 3,000 fr. pour de simples chapeaux. Que valent donc ces robes, aux traînes majestueuses? Quoi qu'il en soit, ces richesses forcent vraiment l'admiration, et l'admiration, en effet, ne manque ni à ces robes et à ces chapeaux, ni à ces plumes et à ces fleurs artificielles, ni à ces couronnes en perles et à ces belles tresses de cheveux, ni

même à ces pantoufles et bottines de Cendrillon, si mignonnes avec leur argenture ou leur dorure. Quels petits pieds, mesdames! Messieurs, quels petits pieds! et que de réveries là-dedans!

Mais voici bien une autre fête, c'est la classe 39 (Joallerie, Bijouterie), vous conviant à un éblouissement sans fin, par les perles, émeraudes, saphirs et diamants. Là, pas une vitrine qui ne vous fascine et ne vous entraîne. Que de richesses, grand Dieu! depuis le diamant unique enchâssé dans du minerai de fer, jusqu'à celui dont l'estimation porte 1 million 500,000 fr. seulement. Mais on n'est point contraint d'acheter... Pour ma part, de toutes ces merveilles, je ne désirerais qu'une bien petite chose, mais unique en son genre: un petit diamant taillé en forme de lanterne à gaz et monté sur un candélabre lilliputien en or. C'est n'être pas difficile vraiment devant toutes ces parures, ces colliers, ces ceintures de diamants; mais, à chacun son ambition, et la nôtre est bornée.

A côté, les *Châles*, et il en est qui ne laissent rien à désirer aux dames, qu'ils soient de France ou qu'ils viennent des Indes.

Et encore les articles de *Bonneterie* et de *Lingerie*, en fil, laine, soie, pure ou mélangée; les *Eventails*, les *Cannes*, les *Rubans*, les *Corsets* sans couture de Barle-Duc; les *Jarrettières*, *Cols* et *Manchettes*, les *Cravates*, la *Chemiserie* et enfin les *Ombrelles* (l'une d'elles en point à l'aiguille vaut 10,000 fr.) et les *Fichus* et *Crêpes* de Chine.

Toutes vitrines ravissantes, et dont les yeux se détachent avec peine.

Voulez-vous maintenant des *objets de voyage* et de *campement*? Faites-vous servir. Voici des lits, hamacs, sièges, pliants, malles, valises, nécessaires et trousse, etc., près des vêtements de voyage, même en cuir-liège. Mais hier, j'étais appelé à visiter le pavillon particulier du prince de Galles, où sont entassées ses richesses de voyage; et je suis bien forcé d'avouer qu'à tous les *Nécessaires* français je préférerais celui du prince, espèce de petite armoire renfermant tout ce que l'on peut désirer, du rasoir au lavabo, et dans une épaisseur de 15 à 20 centimètres au plus.

Terminons enfin cette revue par la *Bimbeloterie* (le bonheur des enfants et la joie des parents), où la poupée donne la main aux sabres et aux fusils, où la boîte de couleurs touche le vélocipède, et où, enfin, pour répondre à tous ces charmants bébés, plus ou moins incassables et parlants, tous les oiseaux croient devoir chanter leurs plus belles chansons. Invention qui n'est pas tout à fait nouvelle, mais qui n'en produit pas moins de délicieuses sensations; car il faut bien qu'on le sache, le chant de chaque oiseau est imité à ce point de perfection que l'on s'y tromperait réellement, si, au lieu d'être à l'Exposition, on se trouvait transporté à l'entrée d'un bois.

P. PROUTEAU,

Directeur-proprétaire du journal parisien
La Prime.

Faits divers.

77,000 fr. retrouvés. — On a raconté, il y a trois semaines, la disparition mystérieuse d'un garçon de recettes, chez M. Calon, banquier et consul de Danemark, rue Hauteville, 53.

Hyacinthe Mairesse avait disparu le 14 juillet au soir, ayant sur lui 80,000 fr.

Le public, ses amis et sa famille le croyaient victime d'un guet-apens.

L'employé en question ne s'est pas tué et il n'a pas été assassiné.

Dimanche, sa femme recevait par la poste une lettre dans laquelle il lui demandait pardon d'un instant d'égarement et de la grande douleur qu'il lui avait causée.

Sans dire où il était, il la priait d'aller trouver son patron et de le prévenir que le lendemain il recevrait par la poste quatre lettres contenant: les trois premières, chacune 20 billets de 4,000 fr., et la quatrième, 17 billets de 4,000 fr., soit 77,000 fr.

Lundi, en effet, les 77,000 francs arrivaient chez le banquier désigné, qui en informa M. Delahaye, juge d'instruction, M. Clément et M. Jacob, chef de la police de sûreté.

Le banquier est décidé, a-t-il dit, à user de la plus grande indulgence à l'égard de son garçon de recettes.

Nous complétons ces renseignements en annonçant l'arrestation de Mairesse. A une

heure dix minutes du matin, les gardiens de la paix l'ont arrêté, boulevard du Palais, et consigné à la disposition de M. Béron, commissaire de police.

Il a déclaré être l'auteur du vol de 80,000 francs commis au préjudice de M. Calon, banquier, rue d'Hauteville, 33.

**

M^{lle} Renée a cinq ans. Elle est née aux portes d'Angers, sur les bords de la Maine qu'elle a toujours eue devant les yeux. Ses parents projettent d'aller passer quelques semaines sur le bord de la mer.

M^{lle} Renée sera naturellement de la partie. On lui demande si elle sait ce que c'est que la mer.

— Oh! oui, répond-elle.

— Eh bien, qu'est-ce que c'est?

Elle réfléchit un instant; puis:

— C'est un endroit où il y a beaucoup de Maine. (Patriote de l'Ouest.)

Changement de domicile. — Les bureaux de LA NATIONALE, Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue Saint-Nicolas, 98, chez M. Charles CORNILLEAU, agent général de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescience du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 75,124: M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721: M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476: Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). — La Revalescience Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. Recevez, etc. — LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescience, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescience chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODRET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	76	45	10	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	875	50	5	Canal de Suez	755	1	25
4 1/2 %	80	75	5	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	812	50	5	Crédit Mobilier esp.	787	50	2
5 %	107	50	5	Soc. gén. de Crédit industriel et				Société autrichienne.	367	50	2
Obligations du Trésor, t. payé.	500			comm., 125 fr. p.	670			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	500			Crédit Mobilier	457	50	50	Orléans	358		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511			Crédit foncier d'Autriche	567	50	2	Paris-Lyon-Méditerranée.	352	50	
— 1865, 4 %	527	50	50	Charentes, 500 fr. t. p.	690			Est	351		
— 1869, 3 %	406			Est	690			Nord	359	50	
— 1871, 3 %	399	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1980			Ouest	350		
— 1875, 4 %	514			Midi	828	75		Midi	350		
— 1876, 4 %	512			Nord	1367	50	3	Orléans	350		
Banque de France	3110			Orléans	1182	50		Charentes	344	50	
Comptoir d'escompte	723	50		Ouest	760			C ^{ie} Canaux agricoles.	276	25	
Crédit agricole, 300 f. p.	495			Compagnie parisienne du Gaz.	1330	30		Canal de Suez	560		
				C. gén. Transatlantique	510						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers).	6	45	—
9 — 1 — — — omnibus-mixte.	9	1	—
1 — 23 — — — soir, omnibus.	1	23	—
4 — 15 — — — omnibus (s'arrête à Angers).	4	15	—
7 — 15 — — — omnibus.	7	15	—
10 — 37 — — — omnibus.	10	37	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.	8	21	—
9 — 40 — — — omnibus.	9	40	—
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	12	40	—
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	4	44	—
10 — 28 — — — express-poste.	10	28	—

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saint-Florent, près Saumur, actuellement occupée par la Société l'Union;

ET UNE AUTRE MAISON

Située également à Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (395)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
DEUX MAISONS
Situées à Saumur.

La première, rue du Portail-Louis, n^o 7, comprenant: sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages; avec grenier sur le tout.

Cette maison étant meublée, pourra être vendue avec les meubles qui la garnissent, au gré de l'acquéreur.

La seconde, rue de Lorraine, n^o 32, comprenant: sous-sol, rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus; jardin derrière la maison.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BICOT-MERLE, rue du Portail-Louis, soit à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (496)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE

Située communes de Vivy et Saint-Lambert-des-Lèvés,

Consistant en maison de maître, servitudes, jardins, prairies, cours d'eau, ferme, bois taillis. Appartenant à M. le comte Lenoir de Pasdeloup et à M^e la vicomtesse Lenoir de Pasdeloup.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

Une maison et ses servitudes, cellier, four, grange, remise, écuries et terres attenantes; le tout, contenant 30 ares, est situé à Panvigne, près Villebriant, aux abords de la Loire.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terre, même commune.

Le tout est actuellement affermé au sieur Ribot-Maurier. Entrée en jouissance à la Toussaint prochaine. Pour les renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. BERSOULLE-VINETTIÉ, à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE;
1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Poire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n^o 4, occupée par le professeur Boré;

2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n^o 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M. SARGET, rue Saint-Lazare, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.
Le dimanche 11 août 1878, à l'heure de midi, au village de Bron, commune du Coudray-Macouard, il sera procédé, par le ministère de M^e Sanzay, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant de la succession du sieur René Poupard.

Il sera vendu:
Un lit garni, deux armoires, deux tables, chaises, un fusil Lefaucheur, une montre, draps, vêtements, chemises à usage d'homme, effets d'habillement, ustensiles de cuisine et de ménage, outils, bois de chauffage, ferrailles et autres objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (397)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX enchères publiques,
POUR CAUSE DE DÉPART,
A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55,
Le mardi 13 août 1878 et jours suivants, à une heure,

D'UN TRÈS-BEAU MOBILIER

Composé de:
Deux meubles de salon, l'un en vieux bois recouvert en reps rouge, style Louis XIII, garniture de croisée assortie, l'autre en palissandre recouvert en brocatelle avec ses rideaux en damas de soie, capitonnés;

Autres chaises et fauteuils rembourrés, deux étagères-bibliothèques à colonnes torsées, un guéridon aussi à pied tors, chaise longue, armoires à glace en acajou et en noyer, grand modèle, commodes et tables de nuit en acajou et en noyer, très-belle glace, pendules, garnitures de lit et de croisée, casier à musique, étagère, lits en bois et en fer, sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, secrétaire en noyer, bureau en acajou, deux comptoirs en chêne;

Buffet de salle à manger en chêne, chaises assorties, table à rallonges en noyer, batterie de cuisine, vaisselle, couverts;

Une excellente machine à coudre et une très-belle armoire antique; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

NOTA. — On peut essayer la machine tous les jours, avant la vente.

A LOUER DE SUITE UNE MAISON

Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.
S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,
BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
Quatre pièces, cour, cave, etc.,
Rue Royale, n^o 63,
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

AVIS.

COMPTOIR GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION
71, rue du Temple, à Paris.

Pour les personnes habitant la province, ce qu'il y a de plus commode, c'est de s'adresser au Comptoir de Représentation, 71, rue du Temple, à Paris, pour tous les articles que l'on a besoin de faire venir. Le Comptoir se charge de toutes les commissions, petites ou grandes; il achète à prix de fabrique tous les articles, depuis le bibelot à 50 centimes jusqu'aux objets du prix le plus élevé. Il achète tout à prix de fabrique, il expédie à ce même prix, se contentant d'une simple commission de 6 0/0.

Le Comptoir a déjà une centaine de correspondants disséminés dans une trentaine de départements; ces correspondants vont pouvoir entrer bientôt en fonctions; mais il en faut beaucoup d'autres et il est fait appel ici à toute personne, monsieur, dame ou demoiselle voulant, dans toute localité, petite ou grande, remplir cet emploi qui permet de faire toute autre chose et qui, dans un avenir peu éloigné, pourra, sans grandes peines, procurer au titulaire des bénéfices honorables.

S'adresser à la Direction, à Paris, et 14, rue des Pafens, à Saumur, au cabinet de P. LARCHEVÈQUE-GRAIN-DOR, receveur de rentes, chargé de l'organisation dans l'arrondissement.

MÊME CABINET.

Contentieux et opérations de Bourse. S.-Direction de la Paternelle, Compagnie d'Assurances contre l'Incendie; De la Caisse Paternelle, Assurances sur la Vie. (388)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

LIQUIDATION

Pour cause de départ.
ARTICLES DE MODES
A 25 0/0 au-dessous du prix de factures.
M^{lle} THOMAS
57, rue Saint-Jean, à Saumur.

ON DEMANDE UN GARDE, marié, sachant bien lire et écrire et pouvant tenir des comptes. Il est indispensable qu'il soit bon vigneron. La femme ferait l'office de fille de basse-cour. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter si l'on n'a de très-bons renseignements à fournir. (383)

DÉPOT DES FORGES DU BERRY SPÉCIALITÉ DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.
M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 16. Toutes les bottes portent une étiquette avec cette inscription: **FIL fer du Berry.** (237)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS
BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE:

- 1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
 - 2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
 - 3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
 - 4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
 - 5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
 - 6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
 - 7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
 - 8^o Service de Chèques sur Paris.
- Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.
On répond aux lettres par retour du courrier.
NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

BACCALAURÉATS
L'Institution Chevallier

65, rue du Cardinal-Lemoine, Paris.

Qui a fait recevoir trois cent cinquante-neuf élèves dans les années 1875, 76 et 77, en compte déjà cent vingt reçus depuis le commencement de l'année scolaire 1877-78. Ce sont: Lettres. — Abavent, Accolas (1^{re} partie), Accolas (2^e partie), Aguilu, Arnoux, Bannier, Bardot, de Bligny, Bondoux, Bourgeois, Brillé, Cabaret, Cappé, Coursier (Paul), Coursier (Pierre), Deherly, Delvallée, Denel, Dinslage, Donard, Dubois, Dubromelle, Dupressoir, Frécourt, Genet, Girard, Gombault, Hénon, Henriou, Huet, Huln, Labainville, de Lassalle, Laval, Lécuyer, Lefèvre, Le Pesqueur, Leymarie, Louchet, Marçais, Maréchal (1^{re} partie), Maréchal (2^e partie), Marteret, Martin, Monnerot, Noblesse, Parisot, Person, Poupet, Ragon, Robert, Robin, Rousseau, Ruffier, Ruggeri, de Sainte-Croix, Villette, Vrain.

Sciences. — De Bary, Binet, Boucher, Bouret, Briez, Caron, Charles, de Chateaubourg, Chesne, Choay, Comont, Couty, Dard, Dauvé, Deloffre, Dessey, Duboy, Dubromelle, Duchesne, Dumoret, Duclos, Duez, Troussel-Dumanoir, Duval, Elstein, Eyquem, Genet, Gilles, Guillot, Hosch, Jobert, Labbat, Lacabanne, Lacaille, Laurent, Lavison, Le Baube, Le Cœur, Leduc, Lebailly, Levasseur, Lorin, Lussy, Mantélet, Masson, Mignon, Milard, Née, Ouradou, Pangaut, Pessez, Pinard, Quénot, Rémy, Renault, Robert, Rocherand, Sarazin, Signoret, Sormani, Tripet, Tuot. (Les examens continuent.)

Pendant les vacances: Cours spéciaux préparatoires à la session de novembre. Demander le prospectus et le tableau des cours. (385)

MÉDOC, 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Écrire à P. RANTIER, propriétaire à Pauillac (Médoc). (251)

PÊCHE APPAT INFAILLIBLE
à la ligne. Appât franco pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brême, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (231)

BAINS PUBLICS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

SAISON D'ÉTÉ
Traitements hydrothérapiques, tous les jours. Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

CHANGEMENT DE DOMICILE, M. RIELLANT DENTISTE,
Place de la Bilange, n^o 4.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.
Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix. Réunion de famille. Highlife. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris (Aller et retour en toutes classes). ADMINISTRATION: Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue. Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris. Saumur, imprimerie P. GODET.